



## DOSSIER D'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE 2026

### Conditions :

- Résider sur la commune de St André d'Apchon
- Avoir des enfants âgés de 3 à 17 ans dans l'année de la demande
- Quotient familial inférieur à 1 000
- Être scolarisé en maternelle, primaire, collège ou lycée
- Être inscrit dans un club sportif, association, ou organisme agréé jeunesse et sport.

### ETAT-CIVIL

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Club concerné : .....

Sport pratiqué : .....

Prix de la licence : .....€

Aide préconisée : .....€

Reste à charge pour la famille : .....€

### JUSTIFICATIFS A JOINDRE A LA DEMANDE

- ☐ Attestation complétée par le club sportif
- ☐ Livret de famille
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Attestation de paiement CAF du mois précédent
- ☐ RIB du club sportif

**DOSSIER A TRANSMETTRE AVANT LE 30/11/2026**

A l'accueil de la Mairie

Ou par mail : [mairie@saint-andre-d-apchon.fr](mailto:mairie@saint-andre-d-apchon.fr)

Si besoin de plus de renseignements : 04 77 65 81 74

« La commune de Saint-André-d'Apchon s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel, et notamment la loi Informatique et Libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette demande d'aide sont nécessaires à l'instruction de votre demande par la commune et, le cas échéant, à sa transmission à l'assistante sociale du département compétente.

Les données sont conservées pendant une durée de cinq ans en archivage intermédiaire, notamment lorsqu'une aide est apportée par le CCAS et qu'une délibération est prise.

Le traitement des données est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e) du RGPD.

Les données sont accessibles uniquement aux agents habilités de la commune en charge de l'action sociale, à la conseillère municipale déléguée, ainsi qu'aux services sociaux du département lorsque la demande leur est transmise.

Conformément aux articles 15 à 21 du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, ainsi qu'un droit à la limitation des traitements.

Vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour avoir plus d'informations sur vos droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@roannais-agglomeration.fr](mailto:dpo@roannais-agglomeration.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

### **Cadre réservé à la mairie :**

**Nom prénom de l'enfant :** .....

**Quotient Familial :** .....

**Aide du CCAS octroyée :** .....€

**Tampon**

**DOSSIER A TRANSMETTRE AVANT LE 30/11/2026**

A l'accueil de la Mairie

Ou par mail : [mairie@saint-andre-d-apchon.fr](mailto:mairie@saint-andre-d-apchon.fr)

Si besoin de plus de renseignements : 04 77 65 81 74